

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2018 A 19 HEURES 30

Etaient présents : Roger DUSAUTOIR, Maire, Hervé BERTELOOT, Christophe BEYAERT, Chantal BUISSON, Jean-Luc COURBOT, Audrey CREVECOEUR, Marie-Laure FLANDRIN, Stéphane FREDERIC, Thérèse HOUSSIN, Virginie SAINT-MACHIN et Didier SEIGRE

Etaient absents : Marina LOBBEDEY, excusée, qui a donné pouvoir à Mme BUISSON
Claude VIEILLARD, excusé, qui a donné pouvoir à M. DUSAUTOIR
Fabrice GUILBERT, excusé – Sylvie LEFEBVRE

Secrétaire élue : Marie-Laure FLANDRIN

Adoption du compte rendu de la réunion précédente

Adopté à l'unanimité des voix.

2018-45 – Communauté d'Agglomération du Pays de SAINT-OMER – Exploitation des services publics délégués – Comptes-rendus annuels techniques et financiers – Exercice 2017 – Eau potable / assainissement collectif / assainissement non collectif / déchets ménagers

La CAPSO a adressé en Mairie les comptes-rendus techniques et financiers des différents services délégués pour l'année 2017.

Les rapports annuels sur l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif ainsi que sur la collecte et le traitement des déchets ménagers doivent être présentés aux membres du Conseil Municipal. Ils leur ont été transmis par mail.

A l'unanimité des voix, il est pris acte :

- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – année 2017,
- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service rural de distribution d'eau potable – année 2017,
- du rapport annuel d'activité du service d'assainissement non collectif pour 2017,
- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des déchets ménagers pour l'année 2017.

2018-46 – Assurance du personnel communal affilié à l'IRCANTEC – Reconduction du contrat au 1er janvier 2019

Le contrat d'assurance couvrant les obligations statutaires envers les agents affiliés à l'IRCANTEC arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Accord est donné, à l'unanimité des voix, pour la prorogation de ce contrat pour une période de 3 années à compter du 1^{er} janvier 2019, soit jusqu'au 31 décembre 2021, et un taux inchangé de 1.65 %.

2018-47 – Délibération modificative pour ouverture de crédits au compte 2031 par transfert du compte 2315

Les travaux de restauration de l'Eglise n'ayant pas encore démarré, toutes les dépenses relatives au diagnostic amiante, au contrôle SPS, à la mission de maîtrise d'œuvre, à l'assistance à maîtrise d'ouvrage... doivent être réglées sur les crédits ouverts au compte 2031.

Aussi est-il proposé de procéder au transfert d'une somme de 38 000 € du compte 2315 au compte 2031 afin de pouvoir régulariser le paiement des factures correspondantes.

Avis favorable à l'unanimité des voix pour ce transfert de crédits.

2018-48 – Eglise Saint Jean-Baptiste – Restauration – Mission CSPPS – Choix du candidat

Une consultation a été lancée pour la mission de contrôle SPS (sécurité – protection et santé). Les entreprises suivantes ont été contactées : SOCOTEC – QUALICONSULT – CAMON – CONTROLE G.

3 d'entre elles ont donné suite :

- CAMON : 2 970 € H.T. mais avec notification d'une plus-value de 240 €/mois en cas de dépassement des délais,
- CONTROLE G : 4 181 € H.T.
- SOCOTEC : 4 944 € H.T.

A l'unanimité de ses voix, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de CONTROLE G.

Par ailleurs, M. le Maire précise qu'il a également dû être procédé à un diagnostic amiante. Cette opération a été confiée à INGEO (coût : 975 € H.T.).

2018-49 – Mutualisation – Services communs – Modification des modalités de facturation – Avenant aux conventions

La commune bénéficie à ce jour de services communs mis à disposition par la CAPSO : assistance à maîtrise d'ouvrage aux communes rurales, transport occasionnel des élèves des écoles primaires et instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol.

A ce jour, ces prestations sont facturées au moyen d'un titre.

Pour optimiser l'intégration fiscale de la communauté, il est proposé de régler le montant de ces prestations par le biais des attributions de compensation, ces dernières étant des dépenses de transferts qui viennent minorer le coefficient d'intégration fiscale et donc le montant de la dotation globale de fonctionnement.

Pour ce faire, il est nécessaire de modifier le titre de la convention pour faire apparaître la notion de service commun et de modifier les modalités de facturation du service.

Le Conseil Municipal est donc invité à délibérer pour valider ce principe et autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant.

Un état annuel sera établi en début de chaque année budgétaire par le responsable du service commun indiquant la liste des recours au service (durant l'année N-1) et le montant dû par la commune dont l'attribution de compensation sera impactée en année N, soit à compter de février (lors de la communication des montants prévisionnels d'attribution de compensation, soit au cours de l'année à titre de régularisation).

La date d'effet est fixée au 1er janvier 2019 sur la base de l'année 2018 qui constitue l'année de référence.

Ces informations seront portées au rapport annuel sur la mutualisation.

Accord est donné à l'unanimité des voix.

Ecole – Busage de la cheminée

Suite à la réunion du 18 septembre dernier, la Mairie n'a pas obtenu de 3^{ème} devis.

THERMOCLIM a renvoyé le devis précédemment établi pour un coût de 1 995 € H.T. en précisant qu'il s'agissait bien d'un busage double peau.

Il est demandé à M. le Maire de contacter l'entreprise David MASSON afin de savoir s'il peut effectuer cette opération.

Par ailleurs, M. FREDERIC rappelle que la commune a déjà engagé des frais importants lors de la rénovation du bâtiment et qu'il a pourtant été constaté, lors de l'examen des frais de fonctionnement de l'école (question n° 2018-42), un coût élevé des frais liés au chauffage. Il demande donc qu'un état des consommations soit établi sur les 3 années précédant les travaux de rénovation et les 3 dernières années avant de prendre une décision.

Salle polyvalente – Contrat de maintenance préventif pour équipements de la cuisine (fourneaux – lave-vaisselle – friteuse à gaz)

M. le Maire propose de prendre un contrat de maintenance annuel pour le matériel de cuisson et de lavage de la salle.

Un devis a été demandé à l'entreprise HORIS à laquelle il est fait appel lorsqu'une panne survient ; Celui-ci s'élève à 485.40 € T.T.C.

M. BEYAERT signale que la société AXIMA vient de s'installer dans le village d'entreprises et suggère de la consulter.

Questions diverses

A l'unanimité des voix, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour l'examen des questions suivantes :

- a) Mise en place du Répertoire Electoral Unique : Mme CREVECOEUR est désignée comme déléguée du Conseil Municipal au sein de la commission de contrôle qui sera instituée, Mme SAINT-MACHIN, suppléante ;
- b) Elagage des tilleuls : en attente du devis de M. CARON ;
- c) Demande de subvention à l'occasion d'un voyage scolaire en ANGLETERRE : aucune suite ne sera donnée à la demande de subvention du Collège du Sacré Cœur de WATTEN qui sollicitait la participation financière de la commune à l'occasion d'un voyage auquel participera Arthur MILBLED en classe de 5^{ème} ;
- d) Banquet des Aînés 2019 : sous réserve de confirmation du restaurateur, il aura lieu le 28 avril 2019 à la salle polyvalente ;
- e) Urbanisme :
 - M. DEROO (agence PROTERAM) a sollicité plusieurs rencontres avec M. le Maire et les Adjointes au terme desquelles il leur a soumis l'esquisse d'un projet d'extension du lotissement présentée ce jour aux membres du Conseil Municipal pour information. Il est précisé que, si la commune décidait de mettre en œuvre cette extension, plusieurs lotisseurs seraient contactés avant de se positionner ;
 - M. le Maire a été contacté par les éventuels acquéreurs de l'habitation sise 17 Impasse de la Houle. En effet, le notaire chargé de la vente les a informés que la Mairie demandait que la haie, qui empiète sur le domaine public communal, soit arrachée pour mise à l'alignement. Compte tenu des frais supplémentaires à engager, ils souhaitaient savoir si la Mairie accepterait de prendre à sa charge l'arrachage de la haie et la pose de la nouvelle clôture. Le Conseil Municipal donne son accord pour la prise en charge de l'enlèvement de la haie ;

- f) Bâtiments communaux : la façade avant de la Mairie a fait l'objet d'une remise en peinture. M. le Maire remercie M. FREDERIC par l'intermédiaire duquel une nacelle a pu être louée 4 jours pour un coût de 240 € T.T.C. (alors que le devis établi chez LOXAM s'élevait à 560 € T.T.C. pour 2 jours).
Pour la réfection de la façade arrière, il sera demandé à M. MASSON un devis en fonction de la solution qui, selon lui, serait la plus appropriée ;
- g) ALSH Toussaint : la session s'est bien déroulée avec 28 enfants inscrits la 1^{ère} semaine et 18 la seconde. Lisa LEBRIEZ avait été autorisée à en assurer la direction à titre dérogatoire. Dans l'attente de l'obtention de son diplôme (équivalent BAFD), il faudra donc procéder au recrutement d'un nouveau(elle) directeur(trice) au moins pour les vacances d'hiver et de printemps ;
- h) Voirie :
- l'entreprise RAMERY a réalisé les travaux de réfection de la rue d'Hellebroucq – de la rue de Bouquelboise et du Chemin de Halage. A la demande de la Mairie, ils ont également procédé à la mise en enrobé de l'allée reliant la rue des Fleurs et l'Impasse des Violettes, à l'abaissement des bordures de trottoir devant la nouvelle habitation à l'entrée de la route de Watten et à des purges sur le Chemin de Halage ;
 - chemin de Halage : panneau de fin d'agglomération à poser au niveau du pont limitrophe avec la commune de WATTEN ;
- i) Entretien des fossés : la 7^{ème} section des Wateringues a procédé gracieusement à un curage des fossés collecteurs. Remerciements à son Président, M. SEYNAEVE, qui sera convié à la cérémonie des vœux, et aux riverains qui ont accepté de laisser les agents traverser leur propriété ;
- j) Manifestations
- Téléthon : manifestation inter-associations à la salle polyvalente de HOULLE le 24 novembre 2018 – Mme SAINT-MACHIN signale également une manifestation (randonnée pédestre / course à pied / randonnée sophrologie) sur SERQUES le 2 décembre organisée à l'initiative de la famille d'un enfant de HOULLE atteint d'une maladie génétique ;
 - Goûter des Aînés : le 8 décembre 2018 (remerciements à Mme SAINT-MACHIN pour son investissement dans la sélection des produits pour confectionner les colis) ;
 - Eglise : organisation d'un concert (orgues – cornemuses – chorale) le 15 décembre 2018 à 16 heures suivi d'un goûter ;
 - Sortie jeunes : le 16 décembre 2018 à OCINE SAINT-OMER ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25